

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012

Présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Jacqueline LOZANO, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE.

Procurations : Monsieur Tony LLORENS à Monsieur Jean-Claude PLA, Monsieur René COUSIN à Monsieur Gérard LLOPEZ, Monsieur Pierre CARLES à Monsieur Claude CLARIANA, Madame Suzanne POCURUL à Monsieur Jean-François GUIBBERT

Absente : Madame Pascale FRANSINO

Secrétaire de séance : Madame Françoise CRASSOUS

Début de séance : 18 h 30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 2 Décembre 2011 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

15) Proposition vente biens C n° 265 – 267 - 3215

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

I – HERAULT ENERGIES :

a) Renforcement Poste « Bouleau » - D-2012-01-30-01a :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement du Poste « Bouleau » - Rue de la Sèque.

L'estimation des dépenses d'honoraires, études et travaux, s'élève à :

- Réseau électricité :	56 338.72 € TTC
- Réseau Eclairage Public :	8 265.51 € TTC
- Total de l'opération :	64 604.23 € TTC

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Subvention du Département ou du Face ou du concessionnaire sur les travaux « électricité » : 36 620.17 €

- La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui est récupérée par la Commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la Commune est de : 19 330.16 €

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour dont 4 procurations, 0 voix contre dont 0 procuration et 0 voix d'abstention dont 0 procuration :

- Accepte le projet « Renforcement poste Bouleau » pour un montant prévisionnel global de 64 604.23 € TTC,

- Accepte le plan de financement présenté par le Maire,

- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du Face, du concessionnaire et de Hérault Energies,

- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant :

- 1^o Trimestre 2012

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

- S'engage à inscrire au Budget 2012 de la Commune :

- en dépense, chapitre 23, article 15 : la somme de 19330.16 €

- en recette, chapitre 13, article 23 : la somme de 4 146.58 €

b) Renforcement Poste « Pourre » - D-2012-01-30-01b :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement du Poste « Pourre » - Rue du Pech.

L'estimation des dépenses d'honoraires, études et travaux, s'élève à :

- Réseau électricité : 16 006.22 € TTC

- Réseau Eclairage Public : 2 035.52 € TTC

- Total de l'opération : 18 041.74 € TTC

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Subvention du Département ou du Face ou du concessionnaire sur les travaux « électricité » : 11 204.35 €

- La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui est récupérée par la Commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la Commune est de : 6 117.39 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations :

- Accepte le projet « Renforcement poste Pourre » pour un montant prévisionnel global de 18 041.74 € TTC,
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du Face, du concessionnaire et de Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant :
 - 1° Trimestre 2012
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,
- S'engage à inscrire au Budget 2012 de la Commune :
 - en dépense, chapitre 23, article 15 : la somme de 6 117.39 €
 - en recette, chapitre 13, article 23 : la somme de 1 021.16 €

II – Communauté de Communes « La Domitienne » :

a) Redevance spéciale 2012 - D-2012-01-30-02a :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il donne lecture d'une convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2012

Le Conseil Municipal, approuve les convention et règlement présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer, à l'unanimité des présents + 4 procurations.

b) Convention pour mise en œuvre du PAPPH - D-2012-01-30-02b :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes La Domitienne propose de lancer une consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la mise en œuvre d'un « plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles ».

Les services de la communauté de communes assureront le montage administratif de ce projet et le suivi du bureau d'études chargé de l'élaboration de ce plan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de Monsieur le Maire,

Accepte de participer à la consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la communauté de communes La Domitienne, pour la mise en œuvre d'un PAPPH.

III – Délégation droit de préemption à Monsieur le Maire -D-2012-01-30-03:

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 20 voix pour dont 4 procurations, 0 contre dont 0 procuration et 0 voix d'abstention dont 0 procuration, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :
En particulier, de déléguer ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes :

- En cas de non préemption du bien,
- En cas de préemption d'un bien situé dans le périmètre de préemption de la commune.

Monsieur le Maire devra rendre compte de chacune de ses décisions lors des séances de conseil municipal suivantes.

IV – Restauration Chapelle Saint Pierre-es-lien – Etude archéologique complémentaire - D-2012-01-30-04 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de restauration de la Chapelle Saint-Pierre-es-Liens, les services de la DRAC représentés par M. Dubessy Thierry préconisent la réalisation d'une étude archéologique complémentaire du bâti de la nef dont le montant entrera dans l'enveloppe subventionnable de l'aide précédemment attribuée.

Une consultation a été effectuée auprès de trois organismes présents sur la liste des organismes reconnus compétents par les services de la DRAC et l'offre la mieux-disante a été présentée par le Cabinet d'Archéologie ACTER de Saint-Estève (66) qui propose de réaliser cette prestation pour un montant de 15 140.00 € HT.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de Monsieur le Maire, retient le Cabinet d'Archéologie ACTER et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 4 procurations

V – Elaboration d'un PAVE et ERP - D- 2012-01-30-05 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la consultation des cabinets d'études pour l'élaboration du PAVE (Plan d'accès de la Voirie et des Espaces Publics) et accessibilité ERP (Etablissement Recevant du Public) réalisée par les services de la Communauté de Communes La Domitienne dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le Cabinet A2CH de Montpellier a été retenu par la CAO compétente et propose de réaliser ces études pour la commune de Lespignan pour un montant de 2740.00 € HT pour le PAVE et 3 672.00 € HT pour les ERP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations, prend acte du choix du Cabinets A2CH pour la réalisation des études précitées.

Considérant qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 5005-102 du 1^{er} Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et ces aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

VI – Transfert de maîtrise d'ouvrage RD 14 au droit du carrefour avec la RD 37 – D-2012-01-30-06 :

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de transfert de maîtrise d'ouvrage et la convention d'entretien établit par le Conseil Général de l'Hérault concernant la RD 14 au droit du carrefour avec la RD 37 au PR 74 + 920 en agglomération de Lespignan.

La commune est désignée maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux prévus :

- L'aménagement de la chaussée afin d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers (à charge départementale),
- La modification du réseau pluvial et création du trottoir (à charge communale)

Le département versera à la commune la somme de 9 910.00 € HT – 11 852.36 € TTC en participation et la commune supportera l'ensemble du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte les termes des conventions de maîtrise d'ouvrage et d'entretien présentées et autorise Monsieur le Maire à les signer avec Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.

VII – Subvention façades – D-2012-01-30-07 :

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide d'octroyer une aide de 750 € à Madame FABRE Reine pour la réfection de façade de son bien situé au 13 Route de Fleury.

VIII – Création de Rues ZAC Camp Redoun et modification nom de rue - D-2012-01-30-08 :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de nommer les nouvelles rues desservant les habitations de la ZAC Camp Redoun.

Il est proposé les noms suivants selon le plan joint :

- Rue de l'Aramon,
- Rue du Carignan,
- Rue de l'Alicante,
- Rue du Morastel,
- Impasse du Cinsault,
- Plan du Muscat,

Il est également demandé de modifier le nom de la Rue des pins entre les Rues des Pâquerettes et de la Marguerite en :

- Rue du Houx

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents + 4 procurations.

IX – Maîtrise d'œuvre rénovation de la Salle Polyvalente et des Services Techniques – D-2012-01-30-09 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le Cabinet d'architecte Christian ROUQUETTE de Thézan les Béziers et le Cabinet ACEB de Lespignan pour réaliser la maîtrise d'œuvre du programme de rénovation de la Salle Polyvalente et des Services Techniques dont l'estimation des travaux devrait atteindre 871 521.00 € TTC.

Honoraires de M. Rouquette : 41 179.37 € HT

Honoraires de M. Cabezas : 41 179.37 € HT

Soit un total de 9 % HT – 82 358.73 € HT

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour dont 4 procurations + 1 abstention :

Approuve le montant des honoraires présentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer l'appel à concurrence concernant les bureaux d'études, contrôle, SPS et à signer les devis mieux disants reconnus par la CAO.

X – Maîtrise d'œuvre rénovation de bâtiments communaux 2012 – D-2012-01-30-10 :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer l'appel à concurrence concernant la maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôle, d'études et SPS concernant :

- Le programme de rénovation des bâtiments communaux (salle du rugby et salle des jeunes),
- La réhabilitation et extension de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations :

Autorise Monsieur le Maire, à lancer les appels à concurrence cités ci-dessus et à signer les actes d'engagement et devis reconnus mieux disants par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte des résultats lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

XI – Résultats Commission d'Appel d'Offres :

a) Voirie Communale 2011 - D-2012-01-30-11a :

Monsieur le Maire présente au Conseil les conclusions de la CAO d'ouverture et analyse des offres concernant les travaux de rénovation de la voirie communale 2011 (Carrefour Rte de Béziers – Accès sécurisé stade – Divers rues) qui s'est réunie en date du 13 Décembre 2011.

L'offre mieux et moins disante reconnue par la CAO a été proposée par l'entreprise COLAS Méditerranée de Bédarieux à un montant de 82 263.25 € HT (variante enrobé en plus value de 5 990.00 € HT comprise) - (Estimation : 110 085.00 € HT).

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions de la CAO compétente et approuve la signature du marché correspondant par Monsieur le Maire avec l'entreprise COLAS Méditerranée.

b) Voirie Rurale 2011 - D-2012-01-30-11b :

Monsieur le Maire présente au Conseil les conclusions de la CAO d'ouverture et analyse des offres concernant les travaux de rénovation de la voirie rurale 2011 (Chemins de Colombiers et de saint Joseph) qui s'est réunie en date du 13 Décembre 2011.

L'offre mieux et moins disante reconnue par la CAO a été proposée par l'entreprise COLAS Méditerranée de Bédarieux à un montant de 73 320.00 € HT (Estimation : 85 662.50 € HT).

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions de la CAO compétente et approuve la signature du marché correspondant par Monsieur le Maire avec l'entreprise COLAS Méditerranée.

XII – Bâtiments Communaux :

a) Tarifs location Salles Communales - D-2012-01-30-12a :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 19/12/2002 fixant les tarifs de location de la Salle du peuple et de la Salle Polyvalente.

Il propose d'ouvrir la salle ex-cantine située Rue des Buissonnets à la location au tarif de 50 €.

Le Conseil Municipal, adopte par 10 voix pour dont 3 procurations, 3 voix contre et 7 voix d'abstention dont 1 procuration, les tarifs suivants à compter du 01/02/2012 :

	Salle du Peuple	Salle Polyvalente	Salle Ex-cantine
Sociétés locales			
Diverses manifestations			
Locales	Néant	Néant	Néant
Particuliers ou originaires			
De Lespignan	80 €	160 €	50 €

PRECISE que la Salle ex-cantine est exclusivement louée aux particuliers pour des anniversaires d'enfants de 12 ans maximum sous surveillance d'un parent ou majeur responsable.

PRECISE qu'en cas de dégâts occasionnés par les occupants ou locataires, un titre de recettes du montant des réparations sera émis à leur encontre.

b) Estimation loyer Maison « Bonnet » - D-2012-01-30-12b :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la rénovation de la Maison « Bonnet », cadastrée section C n°252, située 8 Rue du Figuier à Lespignan.

Cette maison de village, de type T3, peut être destinée à la location. Il est donc nécessaire de faire estimer son loyer par les services des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve les propositions sus indiquées et charge Monsieur le Maire de saisir Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour l'évaluation de ce loyer.

XIII – Modification du Tableau de l'effectif communal – D-2012-01-30-13 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 Mai 2011, modifiant le tableau de l'effectif,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les postes de la filière animation,

Le Conseil, approuve, à l'unanimité des présents + 4 procurations, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet

- 1 Attaché territorial
- 1 Rédacteur territorial
- 1 Animateur
- 2 Adjoints admin 1^{ère} classe
- 4 Adjoints admin. 2^{ième} classe
- 2 Brigadiers chefs Principaux
- 16 Adjoints techniques 2^{ième} clas
- 4 Adjoints d'animation 2^{ième} classe
- 1 Technicien principal 1^{ière} classe
- 1 Agent de Maîtrise
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 4 Adjoints techniques principaux 2^{ième} classe
- 4 Adjoints techniques 1^{ère} classe

Personnel non titulaire

- 7 Agents non titulaires
- 3 Agents d'animation à tps incomplet
- 2 Assistants artistiques à tps incomplet

Personnel vacataire :

- 1 Agent d'animation qualifié

XIV – Centre d'apprentissage BTP Formation 11 – D-2012-01-30-14 :

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention du Centre de formation d'apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui accueille cette année scolaire 4 jeunes Lézignanais.

Cette subvention s'élève à 45 € fixe et annuel auxquels s'ajoutent 23 € / élève apprenti, soit au total 137 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte le versement de cette subvention.

Dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574830 – Divers du BP 2012.

XV – Biens section C n° 265 – 267 et 3215 – D-2012-01-30-15 :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de Monsieur THERIZOLS Georges de vente à la commune de ses biens cadastrés n° 265 – 267 – 3215, mitoyens du bâtiment de la Mairie par la Rue du Serpolet.

Le Conseil Municipal décide d'étudier la proposition, il charge Monsieur le Maire de contacter Monsieur THERIZOLS pour en connaître le prix et contacter les services des domaines pour leur estimation.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 4 procurations

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Assemblée Générale des Amis de Lespignan – Vendredi 3/02/2012 à 18 h 15 – Salle Polyvalente
- ↳ Assemblée Générale du Club du 3^e Age – le 14/02/2012 à 14 h 30 – Salle Polyvalente
- ↳ Conférence Arcopred ex-cantine – le Mardi 07/02/2012 à 15 h
« Les enjeux du vieillissement » - Professeur LAMARQUE
- ↳ M. TROPEANO, Sénateur, invite à répondre à 1 questionnaire Etats généraux de la Démocratie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.